

Poste de rédacteur

Cela fait trois mois que la direction annonce sa mise en consultation « dans une semaine ».

Trois mois sans publication, sans explication claire, et avec des promesses orales jamais concrétisées.

La direction expliquant seulement que la procédure sur la publication des postes est plus longue.

Ce silence prolongé soulève une question : la direction respecte-t-elle ses obligations en matière de transparence et d'information des représentants du personnel ?

Poste d'OPV

ICI, c'est une requalification qui est annoncée sur l'unique poste libéré à partir du 1^{er} juillet.

Avant cette date la direction nous expliquait en instance qu'un "doublon temporaire" était en place, occupé en même temps par le salarié sur le départ et le second requalifié.

Or, la personne requalifiée concernée reste invisible : non mentionnée sur les plannings, aucun nom communiqué, aucune trace officielle...

La direction affirme qu'il n'est pas nécessaire de mettre ce poste en consultation au motif d'une requalification.

Mais où sont les preuves ? Où est la notification ? Où est la traçabilité ?

Une requalification n'autorise pas l'affectation opaque ou discrétionnaire d'un salarié sur un poste sans procédure ni transparence.

L'opacité devient un mode de gestion...

Cela interroge sur un possible contournement des procédures internes et un manquement au droit à l'information des représentants du personnel.

Les élus CGT demandent :

- La publication immédiate des postes vacants ou requalifiés
- Une communication claire et documentée
- Le respect du droit à l'information et à la consultation des IRP

Les élus CGT d'Auvergne

Le 2 juillet 2025